

(b) Que *William Rowland* et *Emmanuel Ellison*, d'après la preuve, se sont rendus coupables d'actes de corruption à la dite élection.

(c) Que je n'ai aucune raison de croire que des actes de corruption aient été commis d'une manière considérable à la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,

J. G. SPRAGGE,  
 J.

A l'honorable  
 Orateur de la Chambre des Communes,  
 Ottawa.

---

ÉLECTION CONTESTÉE DE PERTH-NORD.

MONSIEUR,—Conformément au statut passé à cet égard, je prends la liberté de vous certifier, en ce qui concerne l'élection pour le district électoral de la division Nord du comté de *Perth*, que l'affaire d'une pétition de *Thomas Redford* et *William McGricgan* contre l'élection de *M. Andrew Monteith* comme membre de la Chambre des Communes de la Puissance, a été portée devant moi au palais de justice de la ville de *Stratford*, suivant le dû cours de la loi, le 7<sup>ème</sup> jour de juin courant.

À la fin du procès, je décidai que la dite élection était et est nulle, à raison de la corruption exercée par un agent du membre siégeant, et je vous certifie maintenant cette décision conformément au statut.

Je prends aussi la liberté de vous faire rapport qu'aucun acte de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance et de leur consentement.

Qu'il a été prouvé dans la dite cause que *Hugh Grant* s'était rendu coupable de corruption à la dite élection comme agent du membre siégeant.

Et de plus, qu'il n'a point été prouvé devant moi et qu'il n'a été offert aucune preuve que la corruption ait prévalu d'une manière considérable à la dite élection à laquelle la pétition se rapporte pour la raison mentionnée dans mes notes de cette cause.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre très obéissant serviteur,

ADAM WILSON,  
 J.

A l'honorable  
 Orateur de la Chambre des Communes,  
 Ottawa.